

*J*E viens de lire dans un ouvrage estimable des remarques touchant le chapitre 8 du livre des Proverbes v. 22. On lit dans la Vulgate: Dominus possedit me in initio viarum suarum; le texte hébreu porte: initium viarum suarum. Dans différentes éditions des Septante on lit: Dominus POSSEDDIT me initium VIARUM suarum, & Dominus CREAVIT me initium OPERUM suorum. Le judicieux critique, dont je parle, dit qu'Eusebe qui a adopté cette dernière manière de lire, n'a pas toujours saisi la doctrine des Catholiques dans l'exposition de ce chapitre; quoiqu'il y voie comme eux une preuve de la divinité de J. C.

D'après cette observation j'ai corrigé une erreur que m'occasionna l'interprétation donnée à ce texte par mon professeur qui n'y reconnoit aucune preuve de la divinité du Verbe; il veut qu'on lise: Dominus creavit me initium viarum suarum (i. e. excellentissimum & nobilissimum inter sua opera). Il ne donne de son assertion d'autre preuve que le texte grec *ἔκτισε* (creavit); mais 1°. le texte grec porte pareillement *ἔκτησάτο* (possedit). 2°. Creavit est en contradiction avec ce qui suit immédiatement: ANTEQUAM QUIDQUAM faceret a principio.

Mr. le prof. prétend qu'il s'agit ici de la sagesse que Dieu a communiquée aux hommes: « Sapiencia, quæ in hoc loco loquitur per profopopœiam, est sapiencia qualis est a Deo hominibus communicata ». Pour établir cette explication il a recours au v. 2. In summis excellentique verticibus supra viam, in mediis semitis stans; ce qui paroît, dit-il, indiquer une sagesse qu'on peut acquérir: « Quod vel ex eo patet, quod sermo sit de sapiencia parabili ». Mais il me semble, qu'il ne s'ensuit pas du v. 2, qu'on peut acquérir